



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE TAVERNY

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire le 18 janvier 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis – Mme CHAPELLE Catherine - Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles - Mme FAIDHERBE Carole – M. DELAVALOIRE Michel - Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal – Mme MICCOLI Lucie - M. CLEMENT François – **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. SANTI Elie – M. ROUVILLOIS Bernard – Mme TUSSEVO Anne-Marie - M. LELOUP Michel – Mme CARRE Véronique M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain – M. ARES Philippe - Mme HAMOUCHI Yamina – Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice - Mme VILLOT Isabelle M. SANDRINI Pierre - M. DEVOIZE Bruno – Mme GUIGNARD Anita – M. TEMAL Rachid - Mme CAILLIE Albine – M. SIMONNOT Alexandre –
FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

	Procuration à	
M. KOWBASIUK Nicolas	"	M. CLEMENT François
M. LECLAIRE Christian	"	Mme VILLOT Isabelle
M. MASSI Jean-Claude	"	M. SANTI Elie
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme PREVOT Vannina
Mme LAMAU Françoise	"	Mme GUIGNARD Anita
M. DAGOIS Gérard	"	M. TEMAL Rachid

Madame CARRE Véronique qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/ Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2015/298 10/12/2015	Affaires Juridiques et Commande publique et archives	Marché relatif à l'organisation des classes transplantées pour les élèves des écoles élémentaires de la ville de TAVERNY(7 lots) : - Lot n°1: Classe créative et artistique (Cirque, théâtre...), -Lot n°2 : Classe culturelle (Histoire, patrimoine...), -Lot n°3 : Classe mer, -Lot n°4 : Classe montagne, -Lot n°5 : Classe campagne, -Lot n°6 : Classe scientifique (écologie, technique, technologique...) -Lot n°7 : Classes sportives	Société ODCVL(lots 1,2 &7) Ass. œuvres universitaire du Loiret (lot 3) Société Cap Monde (lot 6) Société AVLF (lots 4 & 5) A compter de sa notification, Durée de 12 mois - renouvelable tacitement par période de douze mois sans que sa durée totale ne puisse être supérieure à 36 mois. Montant TTC par élève participant : 66,50 €
N°2015/299 14/12/2015	Direction des Systèmes d'Information	Modification de la décision n°2015- 029 du 4 mars 2015 relative à la signature des contrats pour la licence d'utilisation et la maintenance des progiciels du service Vie civile et Citoyenneté en vue de la signature de l'avenant au contrats initiaux la licence et la maintenance du progiciel MAESTRO	Société ARPEGE A compter du 1er janvier 2016, pour la durée d'un an mois - renouvelable par reconduction expresse dans la limite de la durée restant à courir des contrats initiaux Montant annuel HT : 691,36 €
N°2015/300 14/12/2015	Direction des Systèmes d'Information	Contrat de location de l'application IMUSE en solution hébergée au profit du conservatoire de Musique de TAVERNY	Société Saiga A compter du 1er janvier 2016, pour la durée d'un an mois - renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse être supérieure à 5 ans. Montant HT : 1270 €
N°2015/301 14/12/2015	Logement et Santé	Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'une chambre meublée à la Maison Relais Henri Grouès de TAVERNY	Mr CHANARD A compter du 30 novembre 2015 Durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction Montant mensuel : 411 €
2015/302 28/12/2015	Affaires Juridiques et Commande publique et archives	Marché relatif au gardiennage de la Maison Relais Henri Grouès de TAVERNY (lot1)	Société Groupe Prevent Polyservices Sécurité Privée à compter de la notification L'unité retenue est l'heure Montant minimum HT: 40 000 € Montant maximum HT: 90000 €
N°2016/001 04/01/2016	Direction Action Educative	Contrat relatif à la vente de la représentation du spectacle «La Ferme deTiligolo» au profit de des enfants de l'école maternelle la Croix Rouge de Musique de TAVERNY	Société La Ferme de Tiligolo le 9 février 2016 Montant HT : 329,86 € Montant TTC : 348 €

N°2016/002 07/01/2015	Logement et Santé	Contrat relatif à la vente de deux représentations du spectacle «Pas simple mais pas si compliqué non plus» à la Médiathèque de TAVERNY, dans le cadre des actions de prévention santé en direction des Lycées de TAVERNY	Ass. Entrées de Jeu le 14 avril 2016 à 10h30 & 14h30 Montant TTC : 2213,51 €
N°2016/003	Affaires Juridiques et Commande publique et archives	Modification de l'article 1 de la décision n°2015-258 du 14 décembre 2015 relative à la signature de l'avenant au contrats pour la licence d'utilisation et la maintenance des progiciels du service Vie civile et Citoyenneté en vue de rectifier la mention de la date de signature de la décision n°2015-029 du mars 2015	
N°2016/004	Affaires Juridiques et Commande publique et archives	Honoraires d'avocat suite à la désignation d'un avocat dans le cadre d'une procédure contentieuse	Cabinet Michel Gentilhomme Avocats Montant HT : 600 € Montant TTC : 720

I – URBANISME

01-2016-UR01 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOIS ET DU MAIL DES ECOUARDES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1er :

Le projet d'aménagement d'un mail paysager, d'environ 350 m de longueur sur 22 m de largeur et de 6300 m² d'espaces paysagers, voisin du bois communal des Écouardes et partie intégrante de la zone d'aménagement concerté du parc d'activités, tel qu'il est exposé dans le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts, est approuvé.

Article 2 :

Le projet d'aménagement d'un bois communal d'environ 2 hectares ouvert gratuitement aux publics et librement accessible à tous dans le parc d'activités des Écouardes tel qu'il est exposé dans le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts, est approuvé.

Article 3 :

Le Maire est autorisée à solliciter une subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts pour l'aménagement paysager du mail et du bois et auprès de tout organisme pouvant y contribuer.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte nécessaire à ce projet, et notamment, la convention d'aide financière entre l'Agence des espaces verts et la ville, la charte de la biodiversité pour le bois des Écouardes et le mail paysager,

Article 5 :

La Commune s'engage d'une part, à inscrire au budget les coûts nécessaires et suffisants d'investissement et d'entretien des aménagements prévus conformément aux critères d'éligibilité des dossiers de demande de subvention de l'AEV d'Île-de-France et d'autre part, à faire évoluer l'inscription des parcelles constitutives du mail paysager en zone Naturelle (N) au plan local d'urbanisme et à maintenir en zone N celles composant le bois des Écouardes.

Article 6 :

Les dépenses occasionnées seront inscrites au budget communal des exercices 2016 et suivants.

Article 7 :

Madame Le Maire est autorisée à solliciter une dérogation pour débiter les travaux dès Janvier 2016,

02-2016-UR02 – AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER LES AUTORISATIONS D'URBANISME NECESSAIRES AU PROJET DE RAVALEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE SITUEE 174 RUE DE PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1er :

Madame le Maire est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme (dossier de déclaration préalable) nécessaire aux travaux de ravalement de l'ancienne mairie située 174 rue de Paris, lesdits travaux consistant en un nettoyage de toutes les façades du bâtiment, constituées de pierres de taille.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout courrier et tout acte à intervenir nécessaire à ces demandes d'autorisations d'urbanisme.

II – SCOLAIRE**03-2016-SC01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE VAUX A MERY-SUR-OISE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE TAVERNY A UN PROJET PEDAGOGIQUE CONCERNANT UN JEUNE TABERNACIEN SCOLARISE DANS LA CLASSE ULIS DE L'ECOLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1er :

Le versement d'une subvention de 100 euros à l'USEP, association support à l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire de l'école élémentaire de Vaux à Méry-sur-Oise est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à verser ladite subvention à l'USEP.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2016.

04-2016-SC02 – TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE APPLICABLE AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE ET RESIDANT DANS UNE COMMUNE EXTERIEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Article 1er :

La création d'un tarif spécifique applicable pour la restauration scolaire des enfants scolarisés par dérogation dans les écoles publiques de Taverny et résidant dans des communes extérieures est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer ce tarif à compter du 1^{er} février 2016.

Article 3 :

Les recettes occasionnées seront inscrites au budget communal des exercices 2016 et suivants.

III – RESSOURCES HUMAINES**05-2016-RH01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET INCOMPLET**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

Article 1er :

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet à compter du 08 février 2016 est approuvée, comme suit :

EFFECTIF ACTUEL	SUPPRESSIONS	NBRE	CREATIONS	NBRE	TOTAL AU 08/02/2016
Filière administrative					
19			adjoint adm 1° cl	+ 1	20
Filière sportive					
1	conseiller APS 2° cl	princ	- 1		0
Filière animation					

1	anim prin 2° cl	- 1			0
12			animateur	+ 1	13
4	Adjt anim prin 2° cl	- 1			3
6			adjoint anim 1° cl	+ 4	10
1			adjoint anim 1° cl TNC (29h/sem)	+ 1	2
31	adjoint anim 2° cl	- 3			28
38			adjoint anim 2° cl TNC (09h30/sem)	+ 2	40
2	adjoint anim 2° cl TNC (05h30/sem)	- 2			0
Filière sociale					
58	assistante maternelle	- 2			56
TOTAL					
		- 10		+ 9	

IV – FINANCES

06-2016-FI01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DONNE ACTE,

Article 1 :

Il est donné acte à Madame le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de toutes ces délibérations, dont ampliations seront adressées à la sous-préfecture de Pontoise.

Toutes ces délibérations :

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

La séance est levée à 21 h 50

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, LE 03 FEVRIER 2016
LE MAIRE,**

Florence PORTELLI